

KORDON®

BARRIÈRE ANTITERMITE



Termites écartés
et éliminés



Patrimoine
protégé



Sécurité
pour l'applicateur



Sécurité
pour l'environnement

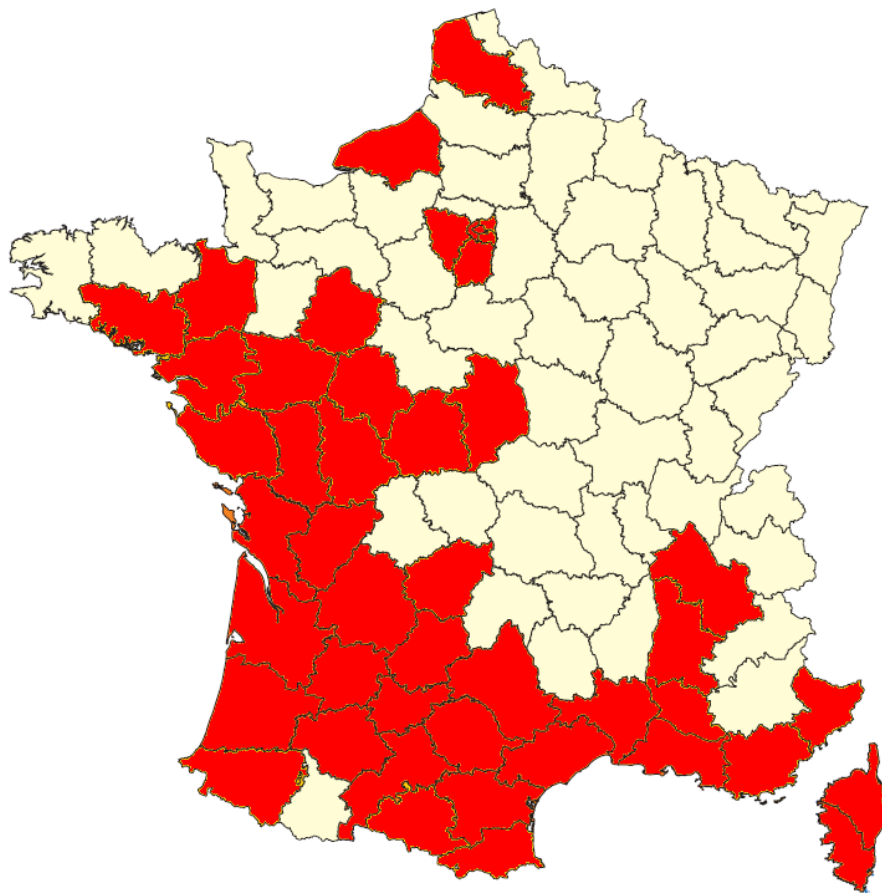


Double action termiticide
et antimoissure

- Arrêté du 27 juin 2006 relatif à l'application des articles R.112 à R.112-4 du code de la construction et de l'habitation.
- Pour les départements concernés sont uniquement autorisées les protections suivantes contre les termites en préventif :
 - **Barrière physico-chimique**
 - Barrière physique
 - Dispositif contrôlable
- *La protection par épandage en préventif est illégale pour tout nouveau permis de construire à partir du 1er Novembre 2007...*



Non autorisé au 1er Novembre 2007



54 départements



Réunion



Guyane



Martinique



Guadeloupe

(Départements d'outre-mer)

**MODÈLE DE NOTICE TECHNIQUE INDIQUANT LES MODALITÉS ET CARACTÉRISTIQUES
DES PROTECTIONS MISES EN PLACE CONTRE LES TERMITES ET AUTRES INSECTES XYLOPHAGES**

| Protection générale <i>(à remplir par le constructeur conformément au choix du maître d'ouvrage)</i> | | |
|---|--|--|
| Ouvrage <i>(une fiche peut être ajoutée lorsque le nombre d'éléments par catégorie est supérieur à trois)</i> | Naturellement durable <i>(préciser l'essence)</i> | Naturellement non durable Avec traitement (Durabilité garantie de 10 ans) |
| Charpente* <i>(description des éléments).....</i> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Eléments structuraux Horizontaux* <i>(description des éléments).....</i> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Eléments structuraux Verticaux* <i>(description des éléments).....</i> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Eléments Structuraux divers* <i>(description des éléments).....</i> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| La durabilité conférée s'accompagnera systématiquement de la fourniture d'une attestation de traitement des différents éléments d'ouvrage concernés décrivant la méthode ou le produit utilisé, sa composition, son fabricant et sa durée minimale d'efficacité. | | |

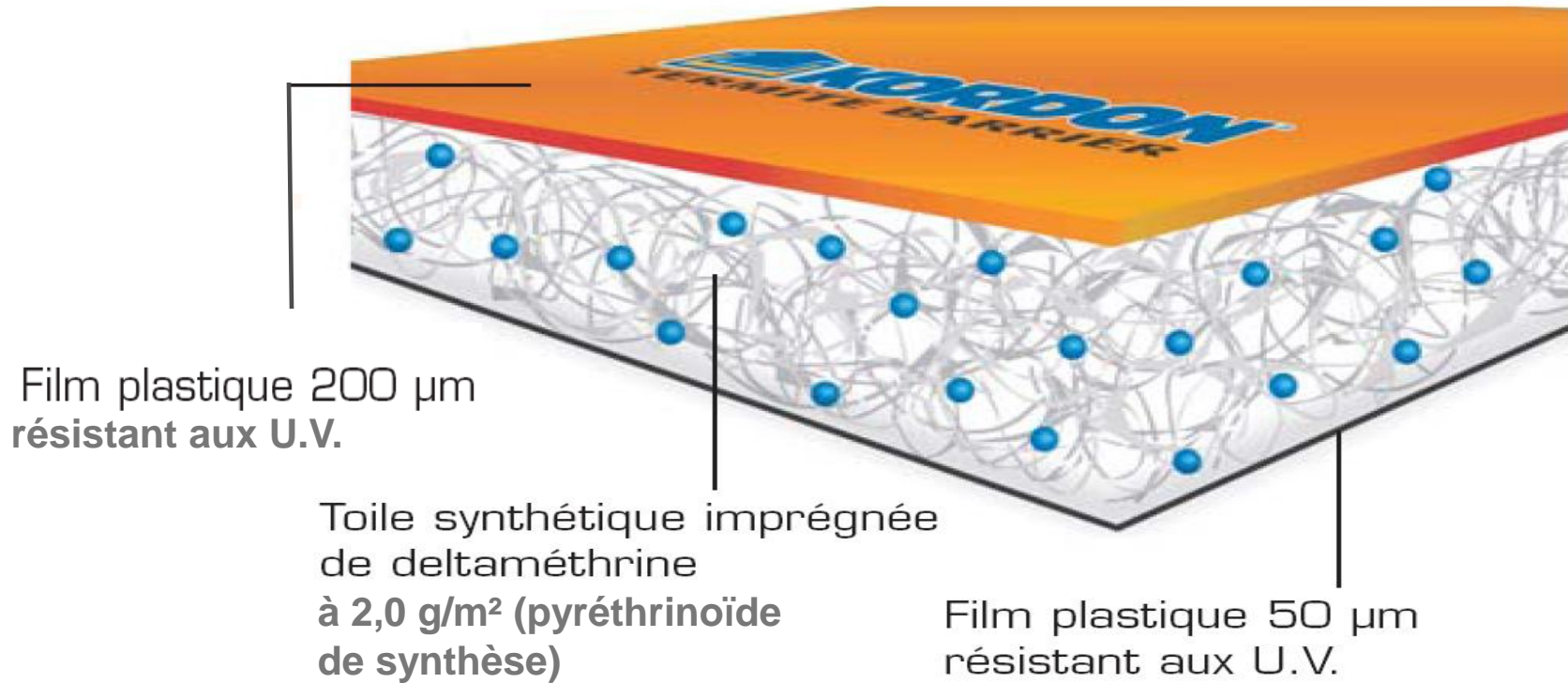
(* Remplir en détaillant suivant localisation des parties de la construction ex. : Charpente industrialisée bât. 1)

| Protection complémentaire contre les termites entre le sol et la construction | |
|--|--------------------------|
| Barrière physico-chimique | <input type="checkbox"/> |
| Barrière physique | <input type="checkbox"/> |
| La mise en place d'une barrière physico-chimique s'accompagnera de la fourniture d'une attestation décrivant le produit utilisé, sa composition, son fabricant et sa durée minimale d'efficacité. | |

Quel est le rôle d'une barrière physique ou physico-chimique?

Une barrière physique ou physico-chimique bloque l'accès des termites au bâti par les zones non-visibles.

Pour entrer dans le bâti le termite doit contourner la barrière, c'est à dire passer par des zones visibles.



- Produit **Bayer** imaginé, conçu et fabriqué en **Australie**
- Projet lancé en **1990** et commercialisé en **1993 en Australie**
- **Présent en France depuis 2007**
- Plus de 200 000 ouvrages protégés à ce jour dans le monde



Avis technique du CSTB

CTB-P+ par le FCBA

Avis technique CSTB

Avis Favorable Formulé par le
GS 16 le 01/04/09
En cours de publication

Avis Technique 16/09-xxx

Barrière anti-termite

KORDON

Titulaire : Société BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE
15 Rue Jean Marie Leclair
CP106
FR-69266 Lyon Cedex 09
Tél. : + 33(0)4 72 85 43 85
Fax : + 33(0)4 72 85 43 39
E-mail : christiane.alvier@bayercroscience.com
Internet : www.kordon.fr

Distributeur : Société KOATCHIMIE
Z.I. Route de Vannes
FR-56320 Noyal Pontivy
Tél. : +33(0)2 97 25 00 06
Fax : +33(0)2 97 27 95 32
E-mail : koatchimie@koatchimie.fr



QUALITÉ CERTIFIÉE
PRODUITS DE TRAITEMENTS

CERTIFICAT DE QUALITÉ
PRODUITS DE TRAITEMENTS
CTB-P +

SOCIÉTÉ : BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE
Produit : KORDON
N° d'identification : 52-3720-52

Les produits désignés ci-dessous sont certifiés par FCBA. Ils bénéficient du droit d'usage de la Marque Collective de certification CTB-P+ dans les conditions prévues dans les Règles Générales et le Règlement de la Marque.
The products mentioned hereafter are certified by FCBA. They are under right of use of the Collective Certification Mark CTB-P+ under the conditions reported in the General Rules and the Regulation of the Mark.

Famille : Barrières physico-chimique
Nature : Complexes de films, insecticide.

TECHNOLOGIES ET PRODUITS : PRE-CONSTRUCTION
Mode d'utilisation : BARRIÈRE PHYSICO-CHIMIQUE

Description :
Produit destiné à la protection des constructions contre les infestations de termites.

FCBA, organisme certificateur
10, avenue de Saint-Hilaire
75002 Paris
Tél. : +33 (0)1 49 29 60 10
Fax : +33 (0)1 43 40 85 46
www.fcba.fr

FCBA
LE RESPONSABLE CERTIFICATION
Aline NOCQUET

N° de certificat : 22102888
Date : 2 janvier 2009
Valable pour l'exercice 2008

Ce certificat comporte 2 pages 1/2

La barrière anti termites KORDON a:

- Une garantie de 10 ans fourniture et pose
- Une durée d'efficacité évaluée à plus de 50 ans**.

* sous conditions

** évaluation basée sur une extrapolation des essais de terrain

LE CONTRÔLE DES TERMITES EST UNE PROFESSION



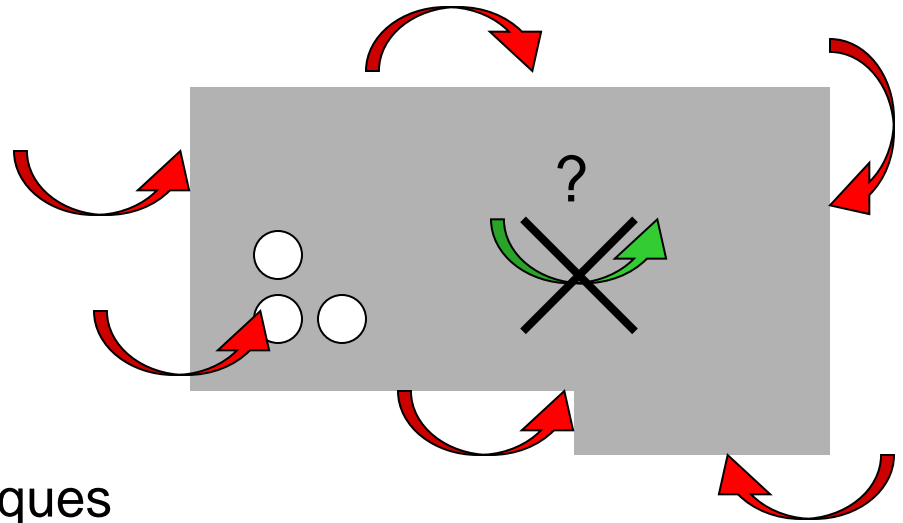
Mise en place un réseau d'Installateurs qualifiés qui auront suivi une formation spécifique sur les points suivant :

- compréhension des termites : identification, habitudes, biologie
- connaissance des procédures d'installation de KORDON
- connaissance du processus de construction d'un bâtiment,
- L'accompagnement sur les premiers chantiers

La mise en œuvre d'une barrière physico-chimique consiste à assurer une protection complète de la future construction contre les termites en positionnant ces barrières au niveau des zones potentielles de passage de termites.

Où attaquent les termites?

- murs, coins et seuils
- réservations, gaines techniques
- jamais au centre de la dalle si elle réalisée selon les règles de l'art



KORDON® Points d'entrée dans le bâti



**Le but est clairement d'empêcher que les termites ne pénètrent dans le bâti.
L'emploi d'une barrière physico-chimique répond à ce seul objectif.**

**“KORDON EST INSTALLE ENTRE
DEUX MATERIAUX DE
CONSTRUCTION – IL DOIT ETRE
COMPRESSE AFIN DE BLOQUER
L’ACCES AUX TERMITES”**

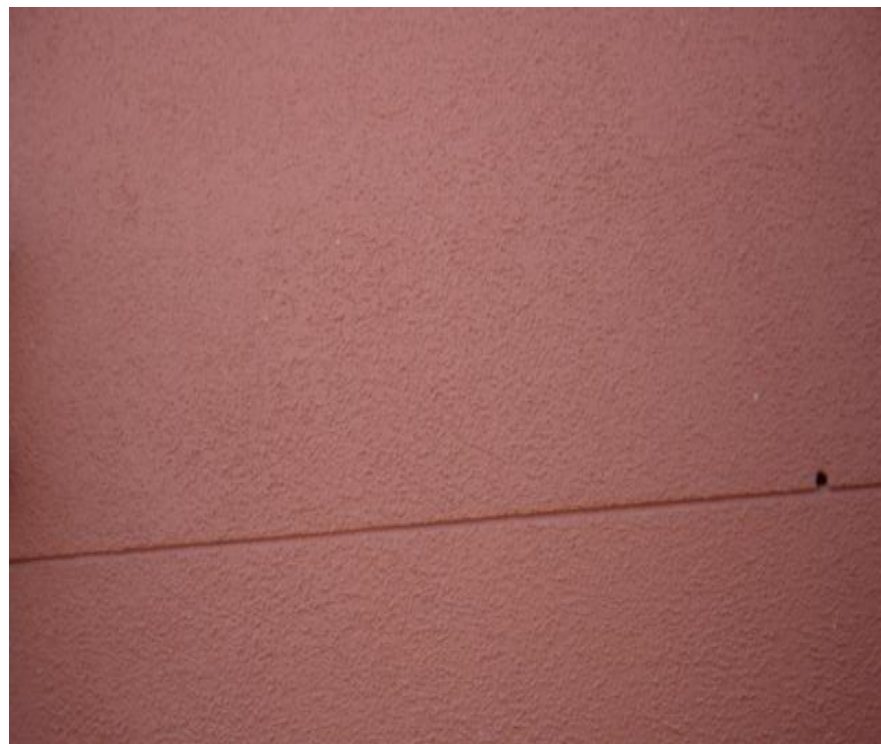
KORDON® Premier Principe : compression



Au niveau de la périphérie la barrière physique ou physico-chimique doit être au-dessus du niveau du sol afin de garantir une zone d'inspection.

La zone d'inspection permet d'observer les cordonnets et de détecter la présence de termites.

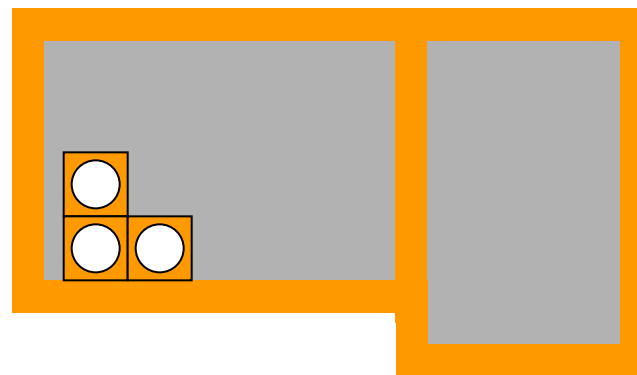
KORDON® Deuxième Principe : zone d'inspection



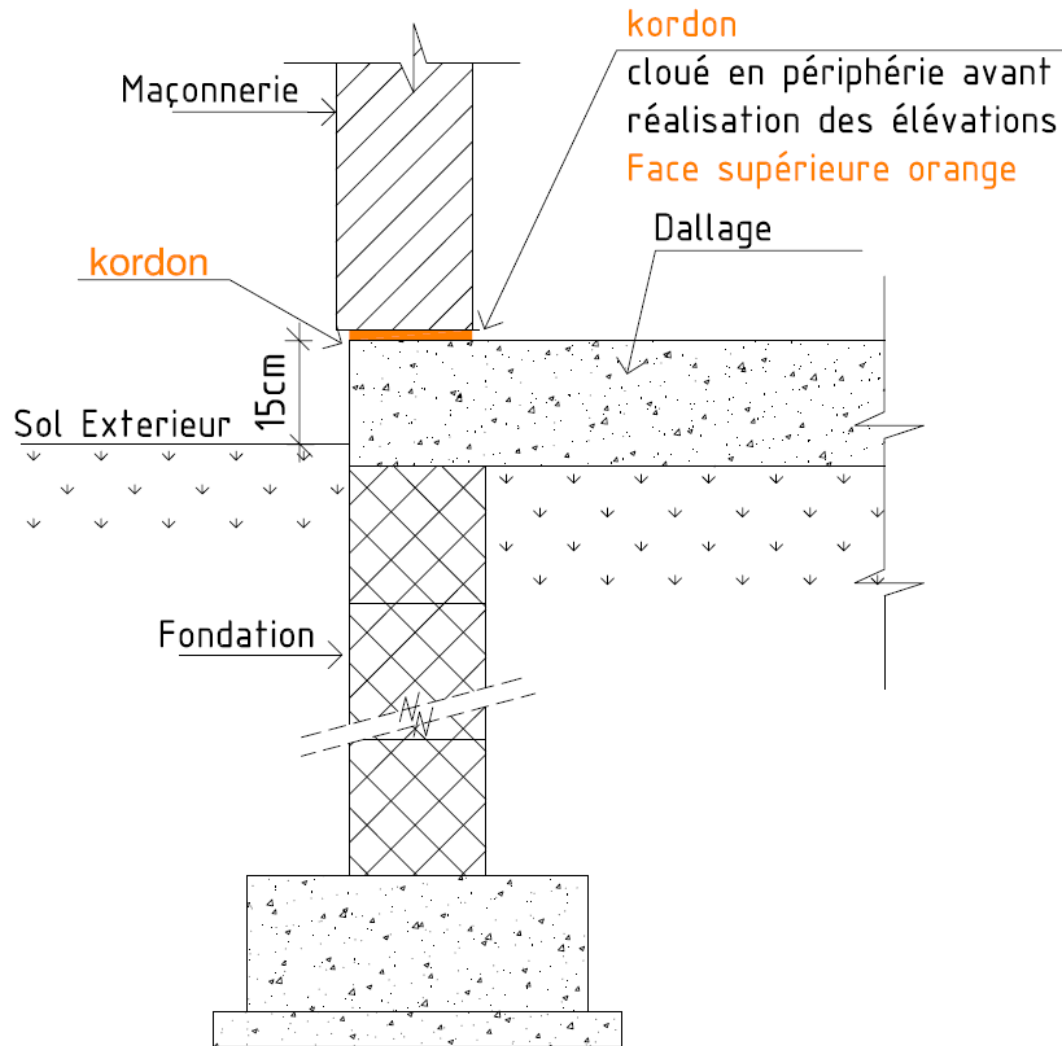
Où attaquent les termites?

Protection du bâti :

- périmètre, refends et points singuliers

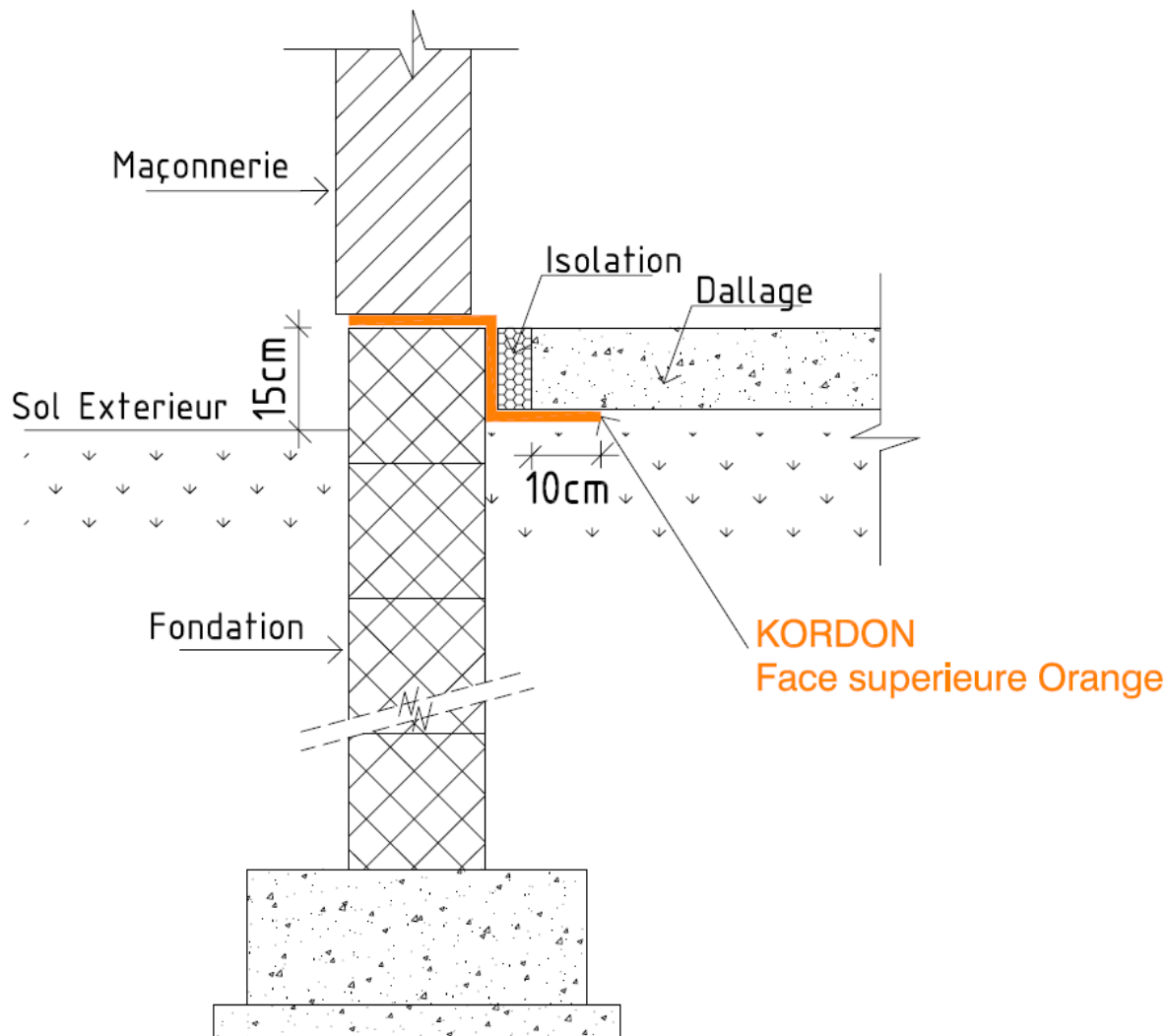


KORDON® Pose Sur Dallage



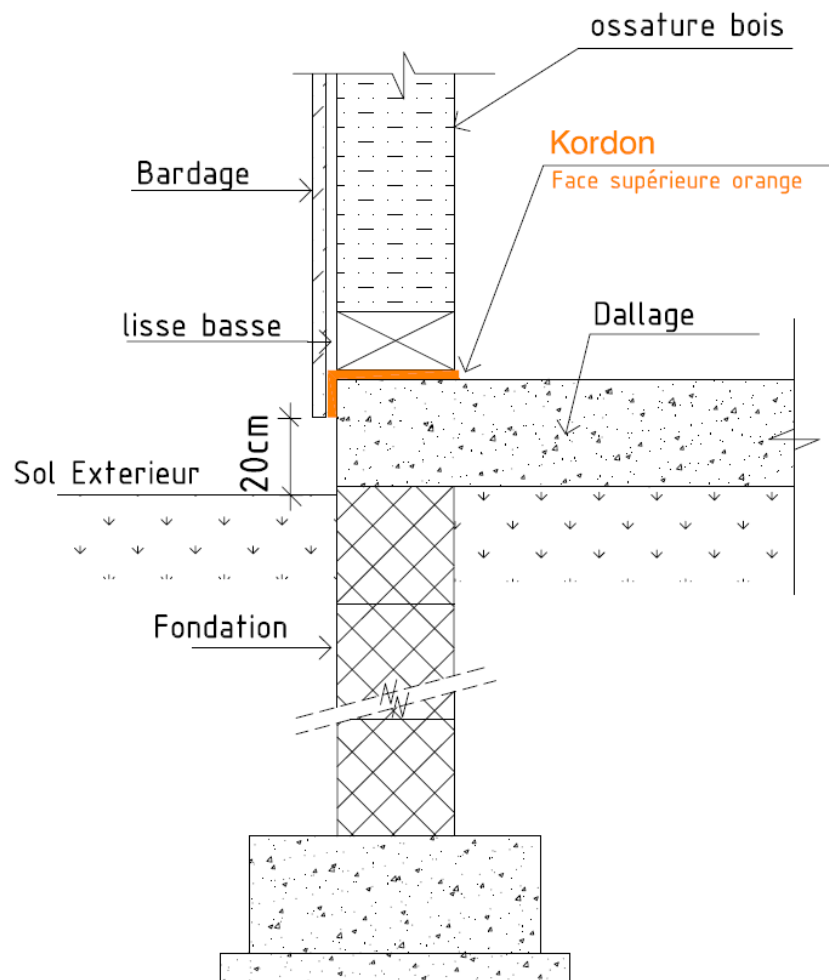
- Pose sur dalle





- Pose dalle désolidarisée

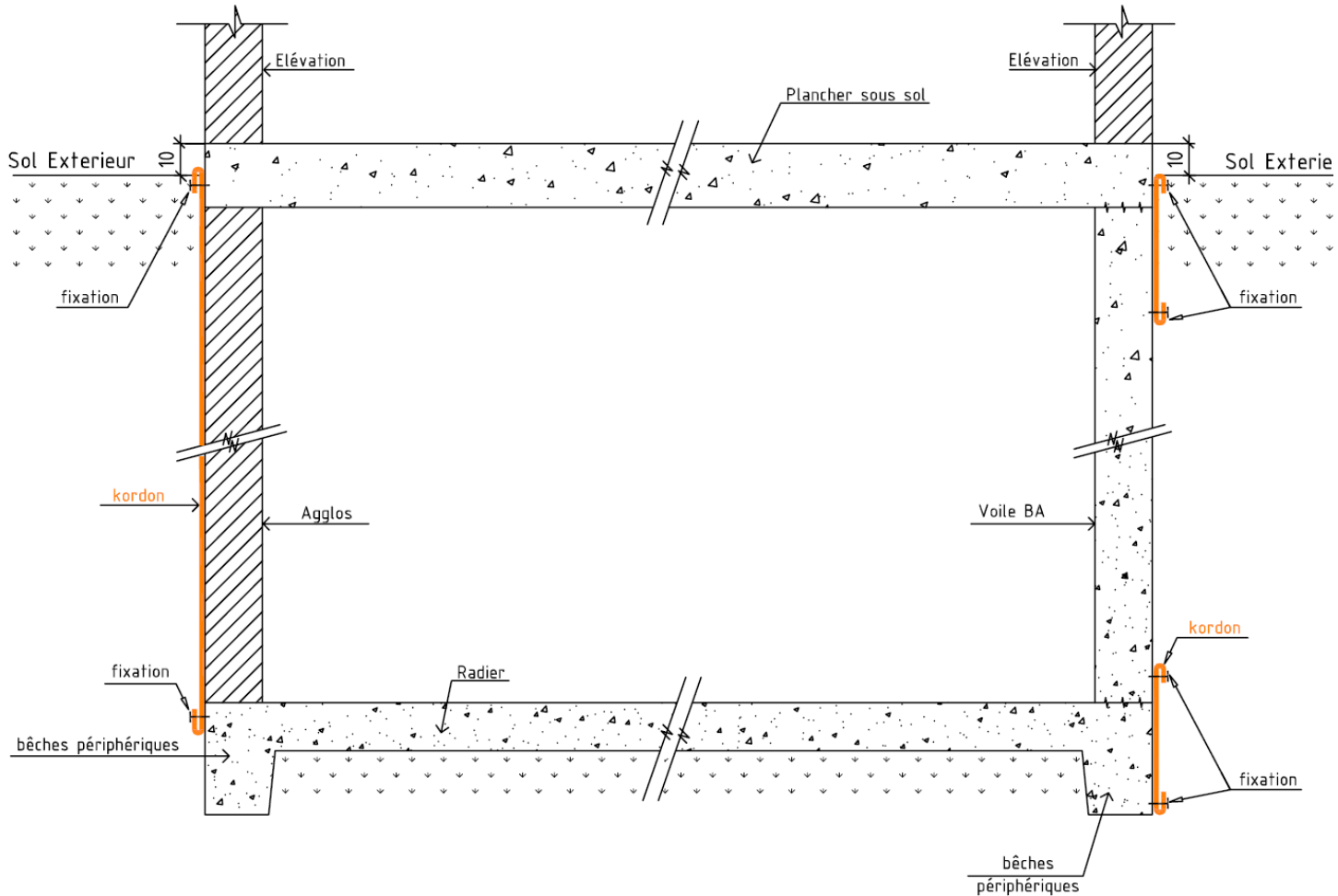




- MOB



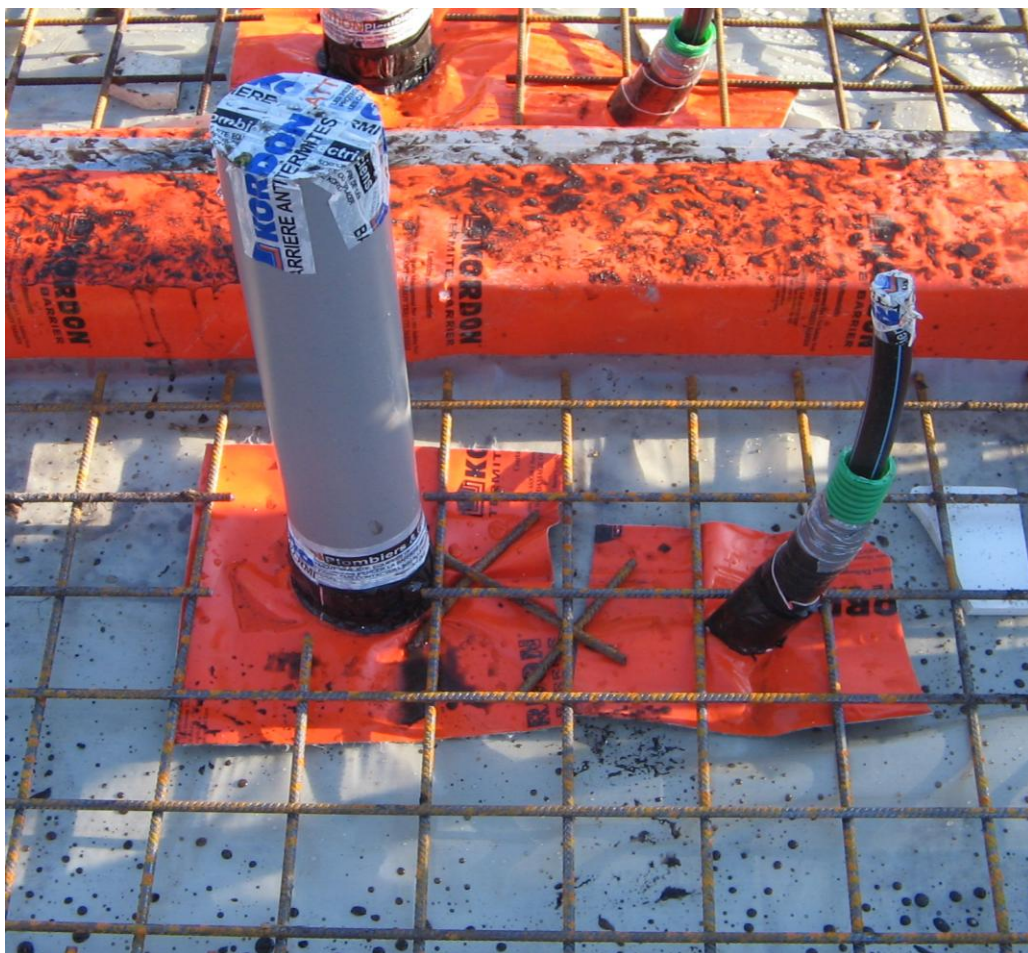
KORDON® Pose Verticale enterrée



KORDON[®] Protection verticale



KORDON® Points singuliers – Canalisations



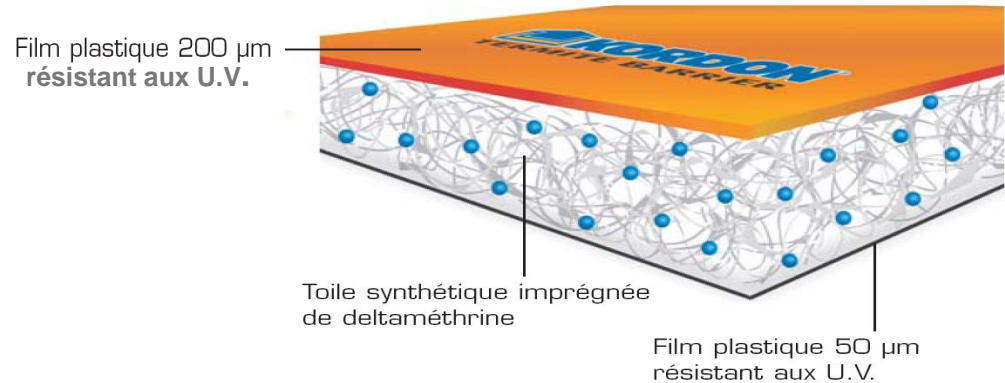
adhésif signalant le dispositif Kordon



2 cerclages

KORDON® Pose : kit fixation de base





Un Produit:

- certifié CTB-P+
- sous Avis Technique du CSTB
- avec une efficacité prouvée depuis plus de 15 ans.
- avec une garantie décennale
- résistant aux contraintes des chantiers
- facile à mettre en Œuvre

Un produit installé par des professionnels agréés



Hygiène Office
Le contrôle des parasites et des nuisibles

